



Le Battle – Combat Club Chauffailles

Siège social : 15, rue du Beaujolais, 71170 CHAUFFAILLES

Contacts : Tél : 09 80 75 54 50 – Fax : 09 85 75 54 50

Web : www.lebattle.fr Email : lebattle@combatclub.fr

Association loi 1901 déclarée à la Sous-Préfecture de CHAROLLES (déclaration du 23/08/2007, publiée au Journal Officiel du 29/09/2007). SIRET : 753 371 517 00016 - APE : 9312Z - Agrément Sport n° 71 S 13-03 - Association à gestion collective désintéressée.

Activités : Pancrace (Pankration), Boxe Thaï (Muay Thai), Grappling, Jiu Jitsu Brésilien, Tai Chi Chuan, Capoeira et Zumba. Club affilié à la Fédération Française du Sport Travailleiste (FFST) et à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT). Enseignants diplômés d'Etat (BPJEPS) et Instructeurs Fédéraux.

Chauffailles, le 18/04/2015

Appel aux adhérents et sympathisants A toutes celles et ceux qui veulent que la salle du « Battle » continue.

Chers amis,

Suite à notre assemblée générale extraordinaire du 12 avril, il ressort que, sur un budget total de 30758,78 €, l'association subit une perte financière de 1928,30 € sur la saison 2014-2015. Cette perte financière s'explique en grande partie par la baisse des subventions prévues, à différents niveaux de l'Etat. Nous tenons à rappeler que le « Battle » est une salle associative, à gestion collective désintéressée, animée par des bénévoles.

D'autre part, depuis la création de la salle du Battle en 2012, notre trésorerie est grevée par le non versement de la subvention d'Etat de 5000 € prévue lors de l'ouverture. La fragilité de notre trésorerie ne nous permet pas, en l'état actuel des comptes, de faire face à la fin de saison, à partir de la fin avril 2015.

L'assemblée générale a procédé à un examen approfondi des comptes et des perspectives pour l'avenir. Si nous renforçons notre trésorerie aujourd'hui, l'exercice 2015-2016 sera en excédent, sans augmenter les tarifs des cours. Sur plusieurs années, l'avenir de la salle devient de plus en plus serein, sur la base d'un maintien des effectifs existants.

A l'unanimité des voix, il a donc été décidé de lancer une campagne de dons, de manière à rassembler, d'ici à la fin du mois d'avril, les fonds nécessaires à la survie de la salle cette fin de saison. Les dons à notre association, d'intérêt général, sont déductibles à 66 % de l'impôt sur le revenu. Le formulaire joint vous explique la procédure plus en détail.

Nous adressons donc un SOS à nos adhérents, mais aussi à tous nos sympathisants, particuliers, entreprises ou associations, à vous tous qui considérez, comme nous, que le « Battle » est un lieu de pratique sportive et de mixité sociale intéressant pour la vie à Chauffailles. En la matière, il n'y aura aucun don inutile, quelle que soit la somme.

Le formulaire au dos de ce courrier vous permettra de nous faire parvenir votre participation si vous le souhaitez.

Avec tous nos remerciements anticipés.

Pour le Bureau de l'association, le Président
Jean-Noël CHAROLLAIS





Le Battle – Combat Club Chauffailles

Siège social : 15, rue du Beaujolais, 71170 CHAUFFAILLES

Contacts : Tél : 09 80 75 54 50 – Fax : 09 85 75 54 50

Web : www.lebattle.fr Email : lebattle@combatclub.fr

Association loi 1901 déclarée à la Sous-Préfecture de CHAROLLES (déclaration du 23/08/2007, publiée au Journal Officiel du 29/09/2007). SIRET : 753 371 517 00016 - APE : 9312Z - Agrément Sport n° 71 S 13-03 - Association d'intérêt général à gestion collective désintéressée.

Un don, comment ça marche ?

Le don est effectué par chèque, carte bancaire ou espèces à l'ordre de : « Le Battle-Combat Club Chauffailles ».
Un reçu fiscal vous est remis par l'association.

Est-il déductible des impôts ?

Oui, vous pouvez déduire 66 % du montant donné à l'association, lors de votre déclaration de revenus.
Vous conservez le reçu fiscal qui vous a été remis, pour preuve de votre don.

EXEMPLE :

Je donne **60 €** au Battle.



Je déduis de ma déclaration fiscale : $(60 \times 66 \%) = \mathbf{39,60 \text{ €}}$



Le coût réel de mon don est de : **20,40 €**

Comment se passe la déduction ?

66 % du montant de votre don sont déduits du montant de votre impôt sur le revenu à payer.

Formulaire à signer et rapporter au Bureau du Battle avec votre chèque, ou lors de votre don au club par CB ou en espèces, ou envoi courrier avec votre chèque à : « Le Battle, 15 rue du Beaujolais, 71170 CHAUFFAILLES »

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

J'ai décidé de verser un don de : _____ € à l'association « Le Battle-Combat Club Chauffailles ».

Je règle ce jour par : chèque - carte bancaire - espèces

A _____ le _____

Signature